



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**11 DÉCEMBRE 2023**



Village de  
Sainte-Pétronille

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 11 décembre 2023 à 20 h, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Secrétaire d'assemblée : Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

M. Yves-André Beaulé  
M. Jean Côté  
M. Alain Laroche  
Mme Lyne Gosselin  
Mme Lison Berthiaume  
M. Éric Bussière  
M. Claude Archambault

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires de 2024
4. Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
5. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
6. Levée de la session

**1. Ouverture et mot de bienvenue du président**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le maire et celui-ci souhaite la bienvenue à tous.

173-12-2023

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Lison Berthiaume et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

174-12-2023

**3. Adoption des prévisions budgétaires de 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2024 entre le 15 novembre et le 31 décembre 2023 (RLRQ, c. C -27.1) ;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**11 DÉCEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du même article du Code municipal, le budget doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent (RLRQ, c. C -27.1) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Buissière, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu unanimement:

**QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille adopte les prévisions budgétaires 2024 telles que présentées ci-bas:

Adopté à l'unanimité

Revenus	Budget 2024
TAXES	1 495 565 \$
TENANT LIEU DE TAXES	18 000 \$
SERVICES RENDUS	33 137 \$
MUTATIONS	78 500 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	2 000 \$
INTÉRÊTS	5 000 \$
TRANSFERTS	395 312 \$
	Total 2 027 514 \$

Dépenses	Budget 2024
ADMINISTRATION	686 321 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	304 852 \$
TRANSPORT	356 677 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	156 980 \$
URBANISME	43 600 \$
LOISIRS ET CULTURE	99 349 \$
SERVICE DE LA DETTE	383 735 \$
AFFECTATION	(4 000) \$
	Total 2 027 514 \$

175-12-2023

**4. Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

**CONSIDÉRANT** l'article 953.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments qui doivent composer le plan triennal d'immobilisations sont définis par la loi ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyne Gosselin, appuyé par Alain Laroche et résolu unanimement:

**QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille adopte le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 tel que présenté ci-bas :

Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**11 DÉCEMBRE 2023**

<b>Projet</b>	<b>Total</b>	<b>Mode de financement</b>
Réfection du mur du Quai (bilan de santé)	20 000.00 \$	Surplus accumulé
Réfection du centre communautaire	81 690.00 \$	Surplus accumulé
Modification des luminaires municipaux pour le LED	30 000.00 \$	Surplus accumulé
Aménagement du parc des loisirs	331 560.69 \$	Subvention et Surplus
Réfection de la descente de la rue Horatio-Walker	25 000.00 \$	Subvention et Surplus
Remplacement des bornes sèches	35 000.00 \$	Surplus accumulé
Amélioration du remblai sur le chemin de l'Église	5 000.00 \$	Subvention et Surplus
Fête du 150 <sup>e</sup>	10 000.00 \$	Surplus accumulé
Actualisation des décorations de Noël	7 500.00 \$	Surplus accumulé
Amélioration du système de climatisation de la mairie	2 500.00 \$	Surplus accumulé
Étude pour la modification du système de chauffage du Centre communautaire	10 000.00 \$	Subvention et Surplus
Réfection de la toiture du Centre communautaire	6 000.00 \$	Surplus accumulé
Aménagement des fossés municipaux	40 000.00 \$	Subvention et Surplus
Achivage et numérisation des documents municipaux	30 000.00 \$	Surplus accumulé
Production des plans des services publics	6 000.00 \$	Surplus accumulé
Modernisation du site internet	12 000.00 \$	Surplus accumulé
Achat et installation de caméra de surveillance	5 000.00 \$	Surplus accumulé
Modification du système d'ouverture des portes des installations municipales	10 000.00 \$	Surplus accumulé
Travaux d'asphaltage et de ponceaux de certaines rues municipales	800 000.00 \$	Subvention et Surplus
Escalier rue Laflamme-Gagnon	18 000.00 \$	Surplus accumulé
Réfection du mur de soutènement Laflamme-Gagnon	160 000.00 \$	Surplus accumulé
Réfection du revêtement de porte du Centre communautaire	1 600.00 \$	Surplus accumulé
Mise à jour CNESST	12 000.00 \$	Surplus accumulé
Aménagement d'un espace pour le matériel extérieur de la voirie	8 000.00 \$	Surplus accumulé
Étude de faisabilité d'un sentier pédestre municipal	6 000.00 \$	Subvention et Surplus
Étude pour la réfection des trottoirs	380 000.00 \$	Subvention et Surplus
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 850.69 \$</b>	

**5. Période de questions**

Une période de questions en lien avec l'ordre du jour a lieu.

176-12-2023

**6. Levée de la session**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière de lever la séance pour clore l'assemblée extraordinaire, il est 20 h 25.

Adopté à l'unanimité

**Certificat de la greffière-trésorière**

Je soussignée, madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Paquet, Directrice générale/greffière trésorière

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean Côté, Maire